CIV10-00119409

PROJET D'APPUI AUX ELECTIONS EN CÔTE D'IVOIRE (PACE)

TERMES DE REFERENCE

Recrutement d'Organisations Non Gouvernementales (ONG) pour sensibiliser les électeurs à l'opération de Révision de la Liste Électorale (RLE)

I. Contexte

La Commission Électorale Indépendante (CEI) prévoit de démarrer au dernier trimestre de 2022 une Révision de la Liste Électorale. Cette opération, qui rentre dans le cadre de la mise à jour annuelle du fichier électoral, vise à (i) prendre en compte les mutations intervenues dans le corps électoral (changements de domiciliation, changements de patronyme, pertes de droits civils et/ou politiques, décès, de personnes figurant sur la liste électorale) et (ii) intégrer les nouveaux requérants remplissant les conditions requises (âge, nationalité, droit de vote). En 2020, l'électorat national est arrêté à 7 495 082 électeurs, soit 59,5% des 12,6 millions d'ivoiriens en âge de voter[1]. L'objectif principal de cette RLE est de renforcer l'inclusion du processus, en portant au-delà de 90 %[2] le pourcentage des personnes en âge de voter. L'opération mettra l'accent sur l'enrôlement des femmes, des jeunes et des personnes vivant avec handicap.

Le Projet d'Appui aux Elections en Côte d'Ivoire (PACE), cadre d'assistance technique des Nations Unies aux élections en Côte d'Ivoire, qui se trouve dans sa phase d'extension, appuie la campagne de sensibilisation pendant la révision de la liste électorale de 2022 - 2023. Conformément au plan de sensibilisation de la CEI, le PACE recrute une trentaine d'ONG qui seront déployées sur l'ensemble du territoire. Cette campagne qui est prévue se dérouler pendant deux semaines portera sur les différentes phases de la RLE (de l'enrôlement au contentieux) et mettra l'accent sur les thèmes ci-dessous :

Les jeunes : Une inscription massive des jeunes hommes et femmes sur la liste électorale, notamment les nouveaux majeurs[3] est un élément de réussite du processus électoral. Les jeunes âgés de « 18 à 35 ans » représentent environ 35% de la population électorale. La sensibilisation de proximité devra mobiliser un nombre important de ces jeunes, en particulier la tranche d'âge de 18 à 25 ans.

La sensibilisation des femmes : Les femmes représentent environ 48,65 % des électeurs. Malgré que ce pourcentage soit largement au-dessus des moyennes sous-régionales et continentales, les femmes âgées de « 18 à 35 ans » ne représente que 45,97% contre 54,03% pour les hommes. Cette tendance devrait être plus importante dans la tranche d'âges de 18 à 25 ans. A ce niveau, la campagne de sensibilisation visera principalement à renverser cette tendance notamment pour favoriser une forte inscription des électeurs de la tranche d'âge de 18 à 25 ans.

La sensibilisation pour des élections apaisées : La Révision de la Liste Électorale est une étape cruciale du processus électoral. Elle doit se dérouler dans une atmosphère apaisée et conviviale afin de permettre aux électeurs de s'inscrire avec quiétude sur la liste électorale. La campagne de proximité devra sensibiliser les populations à la paix, notamment sur le principe de régler le contentieux et les conflits éventuels prévues par la loi.

Multilaterrale

---

[1] Selon le RGPH 2021.

[2] Le seuil des standards internationaux,

[3] les nouveaux majeurs

La sensibilisation des électeurs et électrices vivant avec handicap / ou vulnérables. Une des priorités du PACE est de renforcer la participation au processus électoral des personnes en situation d'handicap, vulnérables et/ou marginalisées. Sur une population estimée à plus de 400, 000 électeurs (dont ? électrices) vivant avec un handicap, seuls 100 000 seraient inscrits sur la liste électorale. La campagne de proximité devra contribuer à sensibiliser massivement ces électeurs.

Objectif principal

L'objectif principal de la campagne de sensibilisation de proximité par les ONG est d'accroitre de manière significative la population électorale.

Objectifs spécifiques

- Contribuer à l'inscription massive des populations sur les listes électorales, en particulier les femmes, les jeunes et les personnes vivant avec handicap ;
- Favoriser un environnement apaisé pour le déroulement de l'opération de RLE ;
- Contribuer à la vulgarisation du mode opératoire sur la révision de la liste électorale ;

II. Principaux résultats attendus

- Les populations, en particulier les jeunes, les femmes et les personnes vivant avec handicap sont sensibilisées sur le mode opératoire de révision de la liste électorale ;
- Des activités de sensibilisation sont organisées dans les régions où les ONG sont déployées, avec un accent particulier sur les plus importantes circonscriptions électorales ;
- L'opération de RLE s'est déroulée dans une atmosphère apaisée dans les différentes localités où les ONG ont été déployées ;
- Les électeurs et les électrices sont sensibilisé(e)s sur le civisme, la citoyenneté et les principes du jeux démocratique ;
- Les capacités des acteurs locaux sont renforcées sur les différentes étapes de la RLE ;
- Les supports de sensibilisation sont distribués aux autorités préfectorales et aux populations (affiches et /ou t-shirts)[4] (au moins 5 polos par préfet de département ou maire pour le district d'Abidjan et 8000 petites affiches à distribuer aux populations.

III. Les zones de couverture (les LOTS)

Le « PACE » appuiera la campagne de sensibilisation de la CEI dans les 33 régions que compte le pays. La couverture des régions est repartie dans les différents lots ci-dessous :

RÉGIONS	DÉPARTEMENTS	LOTS
AGNEBY-TIASSA	SIKENSI	**LOT 1**
	TAABO	
	TIASSALÉ*	
	AGBOVILLE*	
BAFING	KORO	**LOT2**
	OUANINOU	
WORODOUGOU	TOUBA	
	KANI	
	SÉGUÉLA*	
BAGOUE	BOUNDIALI*	LOT3
	KOUTO	

4 Les bordereaux de réception du Matériel de sensibilisation (les t-shirts polo et casquettes) reçus par les autorités préfectorales devront être remis au PNUD avant le dernier paiement.

	M'BENGUE	
	TENGRELA	
BELIER	DIDIEVI	LOT4
	DJEKANOU	
	TIEBISSOU	
	TOUMODI*	
BOUNKANI	BOUNA	LOT5
	DOROPO	
	NASSIAN	
	TEHINI	
CAVALLY	BLOLÉQUIN	LOT6
	GUIGLO*	
	TOULEPLEU	
DISTRICT ABIDJAN	ZONE 1 : ADJAME, ATTECOUBE, PLATEAUX *	LOT7
DISTRICT ABIDJAN	ZONE 2 PORT-BOUET MARCORY, TREICHVILLE, KOUMASSI *	LOT8
DISTRICT ABIDJAN	ZONE 3 : COCODY, ANONO, ² BINGERVILLE *	LOT9
DISTRICT ABIDJAN	**ZONE 3 : ABOBO* ET ANYAMA**	LOT10
DISTRICT ABIDJAN	ZONE 3 : YOPOUGON* ET SONGON	LOT11
DISTRICT YAMOUSSOUKRO	YAMOUSSOUKRO*	LOT12
	ATTIÉGOUAKRO	
GBEKE	BOUAKÉ*	LOT13
	BOTRO	LOT14
	SAKASSOU	
	BÉOUMI*	
	FRESCO	
GOH	GAGNOA*	LOT15
	OUMÉ*	
GONTOUGO	BONDOUKOU*	LOT16
	KOUN-FAO	
	SANDÉGUÉ	
	TANDA	
	TRANSUA	
GRANDS PONTS	DABOU*	LOT17
	GRAND-LAHOU	
	JACQUEVILLE	
GUEMON	DUÉKOUÉ*	LOT18
	FACOBLY*	
	KOUIBLY *	
	BANGOLO*	
	DABAKALA*	
	KATIOLA	
	NIAKARAMANDOUGOU	
HAUT-SASSANDRA	DALOA*	LOT19
	VAVOUA*	

	ISSIA *	LOT20
	ZOUKOUGBEU*	
IFFOU	DAOUKRO*	LOT21
	M'BAHIAKRO*	
	PRIKRO	
INDENIE DJUABLIN	ABENGOUROU	LOT22
	AGNIBILÉKROU	
	BÉTTIÉ*	
KABADOUGOU	GBELEGBAN	LOT23
	MADINANI	
	ODIÉNNÉ-SAMATIGUILA*	
	SEGUELON	
FOLON	KANIASSO	
	MINIGNAN	
LOH-DJIBOUA	DIVO*	LOT24
	GUITRY	
	LAKOTA	
MARAHOUÉ	BOUAFLÉ*	LOT25
	SINFRA*	
	ZUÉNOULA	
ME	YAKASSÉ-ATTOBROU	LOT26
	ADZOPÉ *	
	AKOUPÉ *	
	ALÉPÉ*	
MORONOU	BONGOUANOU*	LOT27
	DOKODOUGOU	
	ARRAH	
NAWA	BUYO	LOT28
	GUÉYO	
	MEAGUI*	
	SOUBRÉ*	
NZI	BOCANDA	LOT29
	DIMBOKRO	
	KOUASSI-KOUSSIKRO	
PORO	KORHOGO*	LOT30
	DIKODOUGOU	LOT30
	SINÉMATIALI	
BÉRÉ	DIANRA	
	KONAHIRI	
	MANKONO *	
SAN PEDRO	SAN-PÉDRO *	LOT31
	TABOU	
GBEKLE	SASSANDRA	
SUD-COMOÉ	GRAND-BASSAM*	LOT32
	TIAPOUM	
	ABOISSO*	
	ADIAKÉ	
TCHOLOGO	FERKÉSSÉDOUGOU*	LOT33
	KONG	

	OUANGOLODOUGOU*	
TONKPI	BIANKOUMA	LOT34
	SIPILOU	
	MAN*	
	ZOUAN-HOUNIEN*	LOT 35
	DANANE*	

* Localités où la sensibilisation devra être particulièrement accentuée

IV. Méthodologie

Les ONG feront une proposition de 5 pages maximum comprenant notamment :

- Une brève présentation de l'organisation comportant ses expériences antérieures dans le domaine de la sensibilisation des populations ;
- Un énoncé des activités de sensibilisation planifiées et la méthodologie de mise en œuvre desdites activités. Il s'agit entre autres de proposer un chronogramme, des outils, des relais de communication, des acteurs locaux à rencontrer[5], le système de « reporting » et tout élément devant faciliter le déroulement de la campagne ;
- La méthodologie de prise en compte du genre dans les activités et de prise en compte des personnes vivant avec un handicap
- Un plan de travail comportant les activités planifiées, les indicateurs de réalisation, la période de réalisation, les localités cibles et le budget.

V. Conditions à remplir par les ONG

- Justifier d'une existence légale (Fournir un récépissé de déclaration ou d'annonce le journal officiel) ;
- Avoir une expérience significative d'au moins 3 ans dans l'organisation de campagnes publiques de sensibilisation. L'expérience dans le domaine des élections sera un atout ;
- Fournir une liste de référence des projets/activités similaires menées ces trois dernières années justifiées par des attestations de bonne exécution ou des attestations de services bien fait (02 au moins) ;
- Être déjà intervenue sur les thématiques suivantes « jeunes, femmes, paix, éducation civique et élection) ;
- Avoir une bonne connaissance de la zone d'intervention (avoir une représentation sur place est un atout) ;
- Fournir les CV d'au moins deux responsables de l'ONG qui seront en charge des activités de sensibilisation sur le terrain (Joindre leurs pièces d'identité, diplômes ou attestations ; attestations de travail, actes de désignation de son organisation) ;
- Justifier d'une bonne capacité à produire des rapports axés sur les résultats ;
- Avoir une expérience antérieure notamment dans le domaine de la sensibilisation avec une Organisation internationale (notamment PNUD ou une Agence des Nations Unies) sera un atout.

VI. Durée et conditions de la prestation

- Les ONG seront recrutées selon les procédures du PNUD pour une durée de 14 jours pour la sensibilisation à la paix et au recensement électoral ;
- Un comité ad-hoc réunissant la CEI et le PNUD examinera les dossiers reçus.

---

[5] En particulier les autorités préfectorales.

VII. Les paiements s'effectueront sur la base suivante :

- 80% à la signature du contrat ;
- 20% après le dépôt et la validation du rapport final par la CEI et le PNUD.

VIII. Modalités de soumission

- Chaque ONG ne pourra postuler que sur deux lots au maximum et ne pourra être retenue que sur un lot.

IX. Constitution des dossiers

a) Une offre technique incluant

- La compréhension de la mission et la méthodologie à développer et des tâches envisagées pour aboutir aux résultats ;
- la stratégie et les activités à mener pour la mise en œuvre de la campagne de sensibilisation est clairement élaboré : « comment et avec quels partenaires mettre en œuvre la sensibilisation ; les supports et les outils que l'ONG propose, comment mettre l'accent sur les thématiques des « jeunes, femmes, paix et personnes vivant avec handicap » ;
- Un chronogramme détaillé des activités à mener, comprenant le circuit de distribution des supports de sensibilisation et les résultats attendus de chaque phase ;
- Les références des travaux antérieurs en matière de sensibilisation, notamment dans les 4 domaines de la sensibilisation électorale avec un accent sur « les jeunes, les femmes, la paix et les personnes vivant avec handicap ».
- Une copie des statuts et règlement intérieur de l'ONG ainsi que l'organigramme de l'organisation et les CV des 02 principaux intervenant·e·s prévus pour les campagnes.

b) Une offre financière présentant le lot et un budget détaillé pour la réalisation de la mission

- L'offre doit être placée sous plis scellés et cachetés portant la mention CAMPAGNE DE SENSIBILISATION « **Révision de la Liste Electorale « RLE 2022 » - LOTS :** » ;

- Les dossiers sont à déposer l'adresse :

Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)
Angle Avenue Marchand, Rue Gourgas 01 BP 1747 ABIDJAN 01 COTE D'IVOIRE
Ou transmis par Email à **:**
procurement.offers.ci@undp.org

X. Evaluation des offres

a) Nombre de points attribués pour chaque critère et sous critère d'évaluation.

Evaluation de la proposition technique		Nbre de points maximum	ONG/OSC				
			01	02	03	04	05
1 Documents administratifs							
1.1	Documents constitutifs (Statuts et règlement intérieur, récépissé de déclaration ou annonce légale dans le JO)	30					
	S/TOTAL 1	**30**					
2 Profil de l'ONG							
2.1	Organigramme de l'organisation	5					
	CV des 02 principaux intervenant·e·s prévus pour les campagnes	5					
	S/TOTAL 2	**10**					
3 Expérience de l'ONG							
3.1	Expérience de l'ONG dans la réalisation d'activités de sensibilisation	15					
3.2	Expérience de l'ONG dans la réalisation d'activités de sensibilisation électorale	10					
3.3	2 prestations avec un résultat satisfaisant	10					
3.4	Expérience dans le domaine de la sensibilisation des femmes	5					
3.5	Expérience dans le domaine de la sensibilisation des jeunes	5					
3.6	Expérience dans le domaine de la sensibilisation des personnes vivant avec handicap	5					
	S/TOTAL 3	**50**					
4 Promotion du genre							
4.1	*Expérience de la prise en compte du genre dans les activités de sensibilisation*	5					
4.2	*Expérience de la prise en compte du genre dans les activités de sensibilisation électorale*	5					
	S/TOTAL 4	**10**					
	Total point	**100**					

Pour être considérée sur la liste finale des ONG/OSC pré-selectionnées, l'ONG ou l'OSC doit avoir au moins 70 points sur 100.

b) Évaluation financière

La formule utilisée pour déterminer les scores financiers est la suivante :
SF=100 x Fm /F, où SF est le score financier, Fm est la proposition le moins disant et F le prix de la proposition considérée

c) Évaluation finale

La notation finale sera la moyenne pondérée de la note technique et de la note financière avec les coefficients de pondération suivants : score technique (70%) et score financier (30%) ;
Les pondérations attribuées aux propositions techniques et financières sont :
T= 0,70 et F=0,30.